

REGLEMENT

Cinquième tour du Calvados 2017

Les motos devront être antérieures à 1965 : aucune inscription de motos plus récentes ne sera acceptée.

Pilote et passager *Le casque (homologué), le gilet fluo ainsi que les gants sont obligatoires, les bottes sont fortement conseillées.*

Le participant déclare être en possession du permis de conduire et d'une attestation d'assurance en cours de validité pour la moto inscrite à la manifestation ainsi que de l'assurance de tout passager éventuel.

N° du permis de conduire : _____ Délivré le : _____ Par : _____

Nom de la Compagnie d'Assurance : _____ N° de Police : _____

Le participant s'engage à ne pas avoir consommé un taux d'alcool supérieur au taux autorsé par la loi, de drogue et de médicament pouvant altérer sa conduite avant de prendre la route.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative aux infractions aux lois, règlements et arrêtés municipaux. Tout manquement sera exclusivement supporté par l'auteur

Les participants déclarent décharger les organisateurs de toute responsabilité civile ou pénale découlant de l'usage de leurs motos pour tout dommage corporel ou matériel, causé par un tiers ou à eux mêmes, quelque soit les conditions.

TRES IMPORTANT :

Les engagements devront impérativement nous parvenir au plus tard le 15 Avril 2017.

Aucune demande d'annulation d'inscription, reçue après le 29 Avril 2017, ne donnera lieu à un remboursement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement.

Fait à _____ Le _____

Signature :

P.S. Pour être valide, votre inscription doit impérativement comporter votre N° de permis de conduire, de police d'assurance et le règlement financier.